

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DDTE

Numéro: 13.154

Date: 25 juin 2013, 14h30

Type de proposition: Motion

Auteur-e-s: Didier Calame

Titre: Création d'un fonds financier en faveur de l'agriculture

Le Conseil d'Etat est chargé de présenter au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, l'opportunité de créer un fonds financier pour soutenir l'agriculture en cas de catastrophe naturelle, ou de fléau, tels que prolifération de sangliers ou campagnols terrestres ou dégâts naturels non assurables.

Développement

Depuis quelques années l'agriculture neuchâteloise est confrontée à de graves problèmes tant économiques que naturels. Même si le canton ne peut pas faire grand-chose par rapport à la politique agricole fédérale, et à la mainmise de la grande distribution sur les marchés agricoles, le canton se doit d'agir sur les problèmes liés à la nature. En effet, depuis quelque temps déjà, les agriculteurs doivent affronter les affres de "Dame Nature" avec tous les problèmes économiques que cela engendre. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de mettre rapidement en place un fonds financier susceptible, en cas de coup dur, de maintenir les exploitations agricoles à flot.

Position du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'oppose à cette motion. En effet, la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFINEC) et le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) induisent des exigences comptables et légales plus strictes avec le recours aux financements spéciaux: les fonds alimentés sans aucunes recettes affectées, ce qui serait le cas pour ce fonds, seront dorénavant proscrits.

Signataire-s

CALAME	Didier
--------	--------